



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MARS 2021

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2021**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE**
- 3 - **PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Suite au décès d'un conseiller municipal, il convient de procéder à de nouvelles désignations,

Le Conseil municipal décide :

- De procéder aux désignations au sein des commissions comme suit :
 - ✓ Commission animation du territoire : Richard Lindé
- De procéder aux désignations au sein des organismes extérieurs comme suit :
 - ✓ Comité territorial du Pays Castelroussin Val de l'Indre : Tony Imbert
 - ✓ Secteur patrimonial remarquable : Dominique Tourres
 - ✓ Ecole maternelle et élémentaire Lamartine : Richard Lindé
 - ✓ Comité de suivi de site (CSS) pour l'établissement AXEREAL : Charles-Henri Balsan

- 4 - **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du Budget principal.

- 5 - **FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2021**

Le Conseil municipal arrête les taux d'imposition de l'année 2021 comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties	43,82 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,83 %

6 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES PORTES ET DES PORTAILS AUTOMATIQUES OU MANUELS

Le Conseil municipal :

- Constitue un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux en vue d'assurer la maintenance préventive et corrective des portes et des portails automatiques ou manuels,
- Désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

7 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT POUR LA PASSATION D'ACCORDS-CADRES RELATIFS À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS

Le Conseil municipal :

- Constitue un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole en vue d'assurer la fourniture de denrées alimentaires et de boissons,
- Désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN, représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

8 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS

Le Conseil municipal :

- Constitue un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux en vue d'assurer des prestations d'entretien ménager des bâtiments,

- Désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

9 - FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS - AVIS AVANT LANCEMENT

Le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à lancer la procédure selon les dispositions précédemment énoncées et à inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés,
- Autorise le Maire, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer les futurs accords-cadres qui découleront de la procédure.

10 - PRESTATIONS D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS - AVIS AVANT LANCEMENT

Le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à lancer la procédure selon les dispositions précédemment énoncées et à inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés,
- Autorise le Maire, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer les futurs accords-cadres qui découleront de la procédure.

11 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2021

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2021 approuvé par le Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

12 - TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA VILLE DE CHÂTEAURoux

Le Conseil municipal adopte ce nouveau temps de travail de référence.

13 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAURoux AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE CHÂTEAURoux

Le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

14 - FOURRIÈRE MUNICIPALE POUR LES ANIMAUX ERRANTS - PARTICIPATION FINANCIÈRE ET AVENANT À LA CONVENTION

Le Conseil municipal :

- Approuve la nouvelle participation de la Ville soit 0,63 euros par habitant.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention du 7 février 2018 relative à la Société protectrice des animaux.

15 - MODIFICATION DES TARIFS RELATIFS AU DOMAINE FUNÉRAIRE

Le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs proposés, applicables à compter du 1^{er} avril 2021,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

16 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ÉTAT CONCERNANT L'ADRESSAGE, LA MISE SOUS PLI ET LE COLISAGE DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE À L'OCCASION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DE JUIN 2021

Le Conseil municipal :

- Approuve la convention établie entre l'État et la commune de Châteauroux,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

17 - PREMIER AVENANT DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION "BIBLIOTHÈQUES VIRTUELLES HUMANISTES" (B.V.H.) AVEC LE CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA RENAISSANCE (C.E.S.R.) DE TOURS

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de cette convention.

18 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION DE GESTION DES ESPACES CULTURELS (A.G.E.C.) POUR LA PÉRIODE 2021-2024.

Le Conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

19 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 À L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ESPACES CULTURELS (AGEC) : CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION AGECE POUR EQUINOXE-SCÈNE NATIONALE ET LE CINÉMA APOLLO

Le Conseil municipal :

- Accorde, pour l'année 2021, une subvention de 1 660 000 € à l'Association pour la Gestion des Espaces Culturels (AGEC) pour le fonctionnement de la « grande scène » (1 498 000 €), la « maison de l'image » (152 000 €) et le festival « retour vers le futur » (10 000 €),
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de financement.

20 - TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE L'ACGCS À LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal :

- Décide du transfert de l'activité de l'association ACGCS à la Ville de Châteauroux à compter du 1^{er} avril 2021,
- Autorise le Maire ou son représentant à procéder aux formalités permettant d'intégrer les agents de l'ACGCS au sein des services de la Ville de Châteauroux soit en CDI, soit en tant que stagiaire de la Fonction publique territoriale,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires au transfert de cette activité.

21 - TARIFS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS INTÉGRÉS À LA VILLE DE CHÂTEAUROUX LE 1ER AVRIL 2021.

Le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs proposés pour l'année 2021, applicables à compter du 1er avril 2021,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

22 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES HALTES GARDERIES ET DE LA MICRO-CRÈCHE

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer ces règlements et à les mettre en application à compter du 1^{er} avril 2021.

23 - CONVENTION CADRE DÉTERMINANT LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ORGANISATION DU CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention visant à fixer les conditions d'accueil du Centre Médico-Scolaire, pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

24 - SOUTIEN À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN ÉLÉMENTAIRE AUTISME (U.E.E.A.) DANS L'ENCADREMENT DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Le Conseil Municipal valide ce choix et accorde la subvention citée ci-dessus à l'A.D.A.P.E.I. 36

25 - DOSSIER DE CANDIDATURE À LA LABELLISATION "CITÉ ÉDUCATIVE" POUR LE QUARTIER SAINT-JEAN/SAINT-JACQUES

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à déposer un dossier de candidature pour l'attribution du label «cité éducative» pour le quartier Saint-Jean/Saint-Jacques.

26 - ADHÉSION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE - VAL DE LOIRE

Le Conseil municipal adhère à cette association et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

27 - LOTISSEMENT LA LOGE - CESSION DU LOT 1

Le Conseil municipal :

- Approuve la cession, au profit de Madame Louise Watissée, du lot 1 pour lequel elle a formulé une demande d'acquisition, dans les conditions définies ci-dessus. Il est ici précisé que :
 - o Les acquéreurs prennent l'engagement d'habiter à titre personnel et s'interdisent de louer ou céder leur propriété pendant 7 années à compter de l'acquisition.

- La durée de l'engagement de vendre pour la collectivité est limitée à 5 mois à compter de la décision du Conseil municipal (délai permettant à l'acquéreur d'engager des démarches auprès d'organismes bancaires et d'obtenir les autorisations nécessaires au titre de l'urbanisme). Au-delà, l'engagement de la collectivité sera caduc et le terrain sera remis en vente.
 - Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.
- 28 - MISE À JOUR DE LA ZONE DE CONTAMINATION PAR LES TERMITES.**
- Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à demander la réduction de la zone d'emprise de l'arrêté préfectoral relatif à « la présence de termites sur le territoire de sa commune », suivant la zone dite « élargie » ainsi que proposé dans le document présenté en annexe de la présente délibération.
- 29 - REDÉNOMINATION BOULEVARD DE LA VALLA PROLONGÉ EN AVENUE VALÉRY GISCARD D'ESTAING**
- Le Conseil municipal :
- Renomme le boulevard de la Valla Prolongé : Avenue Valéry Giscard d'Estaing (conformément au plan annexé à la présente délibération).
- 30 - QUESTION ÉCRITE DÉPOSÉE PAR LUCIE MOREAU, MAXIME GOURRU ET DELPHINE CHAMBONNEAU, CONSEILLERS MUNICIPAUX**
- Le Conseil municipal prend acte.
- 31 - VŒU PROPOSÉ PAR DELPHINE CHAMBONNEAU, ÉLUE " CHÂTEAUROUX ECOLOGIQUE ET SOCIALE " : POUR PRÉVENIR ET RALENTIR L'APPARITION DE TROUBLES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES CHEZ LES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN FAVORISANT LA PRATIQUE SPORTIVE ET ARTISTIQUE EN EXTÉRIEURS**
- Le Conseil Municipal rejette ce vœu.
- 32 - QUESTION DÉPOSÉE PAR MME MYLÈNE WUNSCH CONSEILLÈRE MUNICIPALE "RASSEMBLEMENT POUR CHÂTEAUROUX"**
- Le Conseil Municipal prend acte.



Le Maire,

Gil Avérous